L'ECHO DE MANITOBA

JEUDI, 15 FEVRIER 1900.

Toutes communications concernant la rédaction devront être adressées à

M. D'HELLENCOURT, Rédacteur.

Boite 1309. WINNIPEG, MAN.

Qu'il soit qualifie!

Le successeur de M. Rochon comme inspecteur des écoles, n'est pas encore nommé officielment. On cite cependant plusieurs noms, mais après renseignements pris plusieurs auraient avec une unanimité, qui les honore, refusé la nomination qui leur avait été offerte.

On dit que MM. Paré, Baril, Théo Bertrand, persuadés de la nécessité de posséder les qualifications professionnelles pour remplir un tel poste et ne jugeant pas qu'ils possèdassent les dites qualifications, ont poliment décliné l'offre.

Nous devons les louer sans restriction, de leur attitude, ils ont fait preuve de bons sens et de patriotisme.

Nous ne savons point encore qui sera l'élu, mais nous espérons qu'on ne commettra pas l'ignominie de nommer à cette place un homme étranger à l'enseignement.

Depuis deux ans, des efforts constants et heureux, sont parvenus à relever d'une manière notable, le niveau du corps enseignant.

Quantité des instituteurs qui professent cette année dans nos écoles possèdent leurs brevets, dont un certain nombre de première classe; d'autres nombreux suivent actuellement les cours de l'Ecole Normale.

Il est permis d'espérer qu'avant deux ans toutes nos écoles seront pourvues d'instituteurs brevetés.

Plusieurs de ceux qui sont à la tête de nos meilleures écoles viennent d'Ontario, de Québec, ou de l'Acadie et possèdent une expérience pédagogique sérieuse.

Il serait inadmissible que l'on mit à la tête de ces instituteurs, un homme n'ayant aucune qualification pour enseigner.

La minorité catholique exige avant toute chose, que l'on ne compromette pas les intérets de l'éducation, en les confiant aux mains d'un homme incapable de la diriger et de la faire prospérer.

Pour remplir convenablement et efficacement le poste d'inspecteur d'école il ne suffit pas d'avoir fait des études, d'avoir passé par un college.

Il faut connaitre la pédagogie qui est une science particulière; il faut de plus, avoir été instituteur soi-même, c'est-à-dire avoir mis en pratique les principes de l'enseignement.

Beaucoup de gens commettent cette étrange erreur de croire que tout homme muni d'une certaine instruction est capable de faire un instituteur; c'est aussi ridicule que de prétendre qu'un homme parcequ'il est instruit est capable de faire un romancier un écrivain ou même un journaliste.

Comment un homme qui n'est pas bon pour faire un instituteur pourrait-il prétendre à remplir dignement la place d'inspecteur des Ecoles.

Nous pourrions citer mille exemples de jeune gens qui ont fait leurs cours complet au collège de St. Boniface et à qui cependant on a refusé de délivrer un certificat de troisième classe pour enseigner, sans examen préalable.

Et l'on a eu mille fois raison; car savoir et enseigner sont deux choses distinctes

Comment osera-t-on donner la place d'inspecteur d'ecoles à un homme n'ayant pour toute qualification que celle jugée insuffisante pour l'obtention d'un simples certificat de troisième classe.

L'intéret de l'éducation dans nos paroisses exige imperieusement qu'on mette à la place de M. Rochon un homme vraiment qualifié; nous n'entendons point retourner en arrière, perdre le bénefice des efforts faits depuis deux ans, et nous sommes persuadés que le corps enseignant tout entier considererait comme une injure personnelle de se voir diriger par un homme qui serait inférieur au point de vue pédagogique à ses subordonnés.

Si l'on n'en trouve pas dans la Province, qu'on aille en chercher dans la Province de Quebec ou ailleurs, il ne manque certes pas d'instituteurs distingués aptes à remplir ce rôle.

C'est ce qu'à fait le gouvernement précedent à l'égard de M. Rochon.

En tout cas nous espérons que le Département d'Education s'opposera avec fermeté à toute nomination qui ne remplirait pas les conditions professionnelles exigées.

D'ailleurs, il y a une impossibilté materielle absolue à ce qu'une nomination de ce genre, puisse avoir lieu, aujourd'hui que nous possédons une école normale; de toute necessité le nouvel inspecteur d'écoles à qui incombera de droit la direction et l'enseignement dans cette école, doit au moins connaitre ce qu'il sera obligé d'enseigner.

Ou bien il lui faudrait alors abandonner la direction de cette école normale à un des inspecteurs anglais.

Cela servirait peut être admirablement, les projets d'anglification forcée de M. H. J. Macdonald, mais il est douteux que notre archevêque, non plus que la minorité se déclarent satisfaits, et nous espérons que pour cette fois, le bon sens, l'intéret de la minorité, l'emporteront sur les intrigues louches des politiciens.

Etrange declaration.

Extrait du discours de M. Colin Campbell député de Morris, et ministre sans portefeuille du cabinet Macdonald, à Emerson samedi dernier.

"Je n'ai jamais dit que j'étais en faveur des écoles séparées..... Je dois rendre ce crédit aux colons canadiens français de ce comté qu'ils n'ont jamais exigé aucune promesse de moi."

Il est douteux que les canadiens français conservateurs aient lieu d'être bien fiers de cet aveu. Ce qui n'empêchera pas les farceurs du "Manitoba" de les féliciter sur leur attitude.

Quand c'est un candidat libéral qui se présente on ne sait quelles promesses exiger de lui, et on se refuse à les accepter; mais quand c'est un candidat bleu, sa couleur suffit, la minorité n'a qu'à s'incliner chapeau bas; on ne se permettrait pas de lui demander aucune promesse.

Mais M. Colin Campbell fait un regrettable oubli, en prononçant de telles paroles, car à St. Jean Baptiste dans une réunion publique, il a été mis au pied du mur par l'un des orateurs libéraux; et il s'est refusé à répondre quoi que ce soit. Nous le lui rappelerons plus longuement.

Une Anerie

"M. Watson, ex-ministre dans le gouvernement Greenway, l'un des auteurs de la loi de 1890, vient d'être fait sénateur par le gouvernement fédéral. Comme M. Laurier semble aimer les oppresseurs de ses compatriotes du Manitoba."

C'est le "Manitoba" qui parle.

Or M. Watson a siégé à la chambre des Communes à Ottawa de 1882 à 1892 Il résigna son siège aux Communes le 26 mai 1892 pour entrer dans le cabinet Greenway.

Donc manifestement l'écrivain du "Manitoba" est, ou bien un âne qui ne connait même pas l'histoire contemporaine de sa province, ou bien c'est un calomniateur de parti pris.

Si vous voulez être sûrs de ne pas vous tromper, mettez qu'il est l'un et l'autre.

Ces bons bleus.

Un exemple bien amusant de la manière dont les organes conservateurs s'y prennent pour exciter le fanatisme.

Le "Mail & Empire" le grand organe conservateur, au lendemain de l'éiection de Sherbrooke accusait M. Tarte d'avoir demandé aux électeurs français de voter contre l'anglo-Saxon McIntosh, et de se rallier à la candidature du canadien français LeBaron.

Or, M. LeBaron n'a de français que le nom, il ne parle pas un mot de français et il est protestant jusqu'à la moelle.

M. McIntosh au contraire parle couramment le français.

Il est donc bien avéré que le "Mail & Empire" a inventé là une histoire de toutes pièces, dans le seul but de soulever le fanatisme anglo-Saxon de quelques uns, contre l'hon. M. Tarte.

On peut juger par cet exemple de la valeur des accusations des journaux conservateurs.

Notes Editoriales

Nous signalons, pour l'instruction de nos lecteurs un nouvel accès de démence furieuse, dans le "Manitoba" de la semaine dernière.

Toute les inepties ordinaires, en pareil cas, sont lancées à la tête du rédacteur de "l'Echo"; preuve indéniable que les éphèbes du chiffon bleu ne savaient plus que répondre; le seul remède serait quelques grains d'ellébore. Il n'en pousse pas au Manitoba, par malheur.

—

L'organe du Syndicat "La Blague" est très fier, de ce que la "coterie" est devenu un "syndicat." Les expressions de "l'Echo" prouvent, dit-il, que nos adhérents ont fortement augmenté!

Ils ont l'enthousiasme facile, dans la boutique du coin du Pont; mais ils paraissent n'avoir qu'une connaissance fort restreinte de la valeur des mots; et tant qu'à se payer de mots, ils seraient encore plus gagnants, au point de vue numerique, à accepter "coterie" au lieu de "syndicat."

Si ce sont sur ces fils en quatre qu'ils batissent leur triomphe, ils pourront attendre longtemps.

—

Des deux jouvenceaux qui barbottent dans les colonnes du "Manitoba" l'un a encore ses dents de lait, l'autre n'a pas encore ses dents de sagesse; ce qui n'empêche pas ces deux ineffables jeunesses de traiter de gamins, tous ceux qui ont le malheur de leur déplaire.

Hier ils vagissaient contre Sir W. Laurier, aujourd'hui ils bavent contre le rédacteur de "l'Echo".

Pauvres marmots!

"A quelle heure les couche-t-on?"

—

Quelques ephémerides.

Lorsque M. Laurier vint à Winnipeg il y a quelques années, on fut obligé de sortir à coups de pied, dans le dos, un jeune polisson qui s'était glissé sous un banc pour glapir à son aise.

Au cours des dernières élections, l'on se souvient du petit groupe d'énergumènes, qui insultèrent, M. Marcil à la réunion de St. Boniface

Celui qui jouait au polisson, ceux qui organisèrent ce dégoutant scandale, sont encore ceux qui remuent l'ordure à pleine pelletée dans leur journal.

—

Nombre de nos concitoyens de St. Boniface se plaignent de ce qu'ils ne peuvent plus passer aux environs du coin du pont, sans être obligés de se boucher le nez.

La salubrité publique demande qu'on fasse disparaitre au plutôt le dépotoir nauséabond qu'est devenu le "Manitoba."

La Politique

Voulez vous avoir une idée de la fameuse réaction conservatrice dont nous assourdissent les clameurs de la presse à Tupper?

Sur 43 élections partielles qui ont eu lieu depuis l'arrivée au pouvoir du parti libéral, les conservateurs en ont remporte..3..!!

Autre note à épingler.

A Bagot le fameux M Macdonald organisateur du parti conservateur dans la province de Québec avait posé sa candidature à la mairie.

Il s'est fait battre honteusement.

—

Le débat en réponse à l'adresse du Trône, qui promettait de durer deux semaines, en raison des attaques auxquelles les conservateurs devaient se livrer au sujet de l'envoi des contingents a été terminée en deux jours.

Le soir du second jour, les deux leaders conservateurs Tupper et Foster n'ont même pas paru à la Chambre et la réponse au discours du Trône a été votée à l'unanimité

Qu'est devenue toute cette belle ardeur qui animait Sir Chs. Tupper, tandis qu'il parcourait les plaines de l'ouest, annonçant à sons de trompes qu'il forcerait le gouvernement de voter son amendement a lui Tupper en vue de faire payer au Canada la solde et l'entretien des contingents pendant toute la durée de la guerre?

Les conservateurs qui d'ailleurs étaient loin d'endosser à l'unanimité la conduite de leur chef, l'ont abandonné lorsqu'ils ont appris par la bouche du gouvernement que Chamberlain se refusait à une mesure de ce genre, voulant avec raison que toutes les colonies fassent sur le même pied.

Quelle veste, pour ce pauvre baronnet! quelle douche d'eau froide.

Toute sa campagne finit en eau de boudin.

—

Il a tenté de se raccrocher à sa fameuse histoire d'assurances; mais il a reçu de Sir Richard Cartwright une rebuffade sans réplique.

L'opposition a dit Sir C Cartwright, nous reproche de ne pas avoir assuré la vie de nos volontaires. Quand le Canada envoie ses fils sur le champ de bataille, il accepte une responsabilité qu'il n'entend pas nier. La responsabilité qu'il encourt envers ceux qui deviendront orphelins, envers les veuves des volontaires, il n'entend pas en charger une compagnie d'assurance. Les nôtres qui sont sur les champs de bataille n'ont pas besoin de craindre pour ceux qu'ils laisseront derrière eux Le pays en aura soin"

En termes non parlementaires cela pourrait se résumer par cette expression "vieux-farceur," à l'adresse de Sir Chs Tupper.

—

Sir Charles Tupper à cherché à jetter le doute sur la loyauté des Canadiens-français. Il a critiqué la phrase du discours du Trone disant que le Canada avait été unanime dans la manifestation de sa loyauté; le gouvernement aurait du dire suivant *lui*; "une majorité considerable" et non pas unanimité.

Il est facile de voir la ruse du vieux renard et où il voulait en venir. Les Canadiens sauront s'en souvenir.

—

M. Bourassa, et Sir A. P. Caron ont tous les deux prononcé de fort beaux discours pour défendre les Canadiens-français contre les accusations de la clique à Wallace et à Tupper.

L'on a même fait courir le bruit que Sir A. P. Caron se ralliait au parti libéral.

La chose ne serait point extraordinaire, surtout lorsque Sir Caron voie la façon abominable dont ses amis conservateurs s'attaquent à la mémoire de Chapleau, sans egard pour le tombeau qui devrait le protéger contre de telles infamies. Décidement, de tous les côtés de ce pauvre parti conservateur, c'est partout la même tactique d'injure et de mensonge.

Quand un parti tombe en décomposition, rien d'étonnant à ce qu'il exhale des effluves peu odorantes.

—

Un politicien du même acabit, et bien digne de servir sous la banière conservatrice, et cela arrivera probablement avant longtemps, c'est le fameux Joe Martin, qui achève sa réputation de politicien énergumène en Colombie Britannique. L'autre jour en pleine Chambre il a accusé le Ministre des finances M. Cotton d'avoir fait banqueroute aux Etats-Unis et d'en avoir été chassé.

L'on voit que Martin le Jaune a conservé intacte son ancienne performance.